



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL DE VILLE, LE VENDREDI 11 AVRIL 2025, À 10 H

Cette séance extraordinaire est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Mesdames et messieurs les conseillers suivants sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne et Nathalie Simard.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que M^{me} Audrey Archambault, adjointe au greffe et aux finances, sont aussi présents lors de cette séance.

Monsieur Sylvain Hainault, conseiller municipal du district n° 5, a quitté d'urgence avant le début de cette séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, un avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été donné par le greffier-trésorier, par écrit, à tous les membres du conseil municipal.

Les membres du conseil présents lors cette séance constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que cela est requis par la loi, et renoncent, individuellement, à leur avis de convocation.

Monsieur Sylvain Hainault a signifié au greffier-trésorier, quelques minutes avant le début de cette assemblée, la réception de l'avis de convocation de même que celle de l'ordre du jour de la présente séance, et indique renoncer à son avis de convocation pour permettre l'ajout d'un point à l'ordre du jour, soit celui du remplacement de panneaux électriques au centre communautaire.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Une personne assiste à cette séance.

113/04/25

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU la constatation du quorum par le président de l'assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance leur ayant été transmis antérieurement et, de ce fait, renoncent à la lecture de ce dernier en séance tenante;

ATTENDU la renonciation de l'avis de convocation par les membres du conseil municipal;

ATTENDU le désir des membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour relativement au remplacement de panneaux électriques au centre communautaire pour répondre à une demande urgente des assureurs de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M^{me} Nathalie Simard

Et résolu :

D'ouvrir la séance extraordinaire de ce conseil;

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le point 7.1 portant sur le remplacement de panneaux électriques au centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Aucune question ni aucun commentaire ne sont adressés aux membres du conseil municipal en cette première période de questions et de commentaires.

114/04/25

Achat de la propriété du 656, route 139

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond désire avoir à sa disposition certains terrains commerciaux pour des fins de réserve foncière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a fait l'acquisition, en 2023, du 644, route 139 dans l'optique d'améliorer son cadre bâti et ses entrées dans le périmètre urbain (résolution 207/06/23);

ATTENDU QUE, dans la poursuite de cette optique, la Municipalité de Roxton Pond a l'opportunité d'acquérir le 656, route 139, soit

le lot 3 723 215 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 555,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE la propriété du 656, route 139 est limitrophe à celle du 644, route 139;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce second lot permettrait par la suite d'effectuer un remembrement foncier des deux propriétés, augmentant ainsi le potentiel d'exploitation de l'unité cadastrale nouvellement créée;

ATTENDU QUE le prix de vente demandé pour ce lot desservi exclusivement par les services d'aqueduc s'élève à 195 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ce prix et convient que celui-ci est raisonnable en regard des prix du marché immobilier actuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'acquérir le 656, route 139 (lot 3 723 215) appartenant à M. Roger Luc Sénécal;

QUE cette acquisition s'effectue pour la somme de 195 000 \$;

QUE le paiement soit remis à la signature du contrat de vente, et selon les conditions inscrites à même le formulaire de promesse d'achat;

QUE le paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 03-310-32-723-00 (Propriétés destinées à la revente);

QUE M^e Maxime Belval, notaire, soit mandaté pour réaliser cette transaction, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond;

QUE M. Pierre Fontaine, maire, ou, en son absence, M. Serge Bouchard, maire suppléant, et M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, ou, en son absence, M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, l'acte de vente concernant cette transaction immobilière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

115/04/25

Programme d'aide à la voirie locale (volet Entretien) : reddition de comptes 2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé à la Municipalité de Roxton Pond une aide financière de 149 617 \$ relativement à l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE cette aide financière versée visait plus précisément l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombait à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation faite de cette aide financière de 149 617 \$, et ce, conformément aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

116/04/25

Formation concernant les espaces clos

ATTENDU QUE certains employés du Service de traitement des eaux, de l'hygiène du milieu et des bâtiments municipaux qui possèdent une certification sur les espaces clos doivent mettre à jour cette dernière;

ATTENDU QUE, pour ce faire, une formation accréditée doit être suivie;

ATTENDU QU'il serait opportun de faire suivre cette même formation à la majorité des employés du Service des travaux publics et des parcs municipaux pour que ceux-ci puissent intervenir, si la situation se présente, en appliquant les normes de santé et de sécurité du travail propres aux espaces clos;

ATTENDU QU'un centre spécialisé de formation, situé à Granby, est en mesure d'offrir prochainement cette formation;

ATTENDU QUE le coût de cette formation d'un jour s'élève à 1 550 \$, plus taxes, et peut accueillir un maximum de six participants;

ATTENDU la possibilité de se joindre à une entreprise ou à une autre municipalité pour atteindre le maximum de participants;

ATTENDU QUE cette offre de service est intéressante, puisque la formation est intensive et dispensée à proximité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'autoriser un maximum de six employés du Service des travaux publics et des parcs municipaux, et du Service de traitement des eaux, de l'hygiène du milieu et des bâtiments municipaux à suivre une formation accréditée sur les espaces clos;

DE mandater M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, pour procéder à l'inscription des divers participants à cette formation dispensée par un centre accrédité de Granby;

D'autoriser le paiement de cette formation de 1 550 \$, plus taxes, au prorata s'il y a lieu, à partir du poste budgétaire 02-320-00-699-01 (Demande comité santé sécurité).

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

117/04/25

Embauche de M. Louis Beauregard

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a procédé, il y a quelques temps, à un affichage afin de combler certains postes au sein du Service des travaux publics et des parcs municipaux;

ATTENDU les nombreuses candidatures reçues à la suite de cet affichage, et le processus d'entrevues s'étant déroulé dernièrement;

ATTENDU la candidature reçue de M. Louis Beauregard, citoyen de Roxton Pond, pour un poste étudiant saisonnier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond embauche, chaque année, des étudiants pendant la saison estivale pour aider, entre autres, à l'entretien des terrains municipaux, mais aussi pour permettre aux étudiants d'acquérir certaines compétences particulières à l'emploi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'embaucher pour la saison estivale M. Louis Beauregard, étudiant, afin d'aider le Service des travaux publics et des parcs municipaux à divers niveaux;

QUE cette embauche soit effective à partir de la première journée de travail de l'employé qui être prévue vers la fin juin;

QUE le taux horaire de M. Beauregard soit établi selon la grille salariale des cols bleus, à l'échelon étudiant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

118/04/25

Embauche de M. Émile Fournier

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a procédé, il y a quelques temps, à un affichage afin de combler certains postes au sein du Service des travaux publics et des parcs municipaux;

ATTENDU les nombreuses candidatures reçues à la suite de cet affichage, et le processus d'entrevues s'étant déroulé dernièrement;

ATTENDU la candidature reçue de M. Émile Fournier, citoyen de Roxton Pond, pour un poste étudiant saisonnier;

ATTENDU QUE M. Fournier occupait un tel poste, depuis les deux dernières années, au sein de l'équipe municipale;

ATTENDU QUE, chaque année, le processus d'embauche est à réitérer en ce qui concerne les postes saisonniers pour étudiants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'embaucher pour la saison estivale M. Émile Fournier, étudiant, afin d'aider le Service des travaux publics et des parcs municipaux à divers niveaux;

QUE cette embauche soit effective à partir du 14 avril 2025;

QUE le taux horaire de M. Fournier soit établi selon la grille salariale des cols bleus, à l'échelon étudiant deuxième année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

119/04/25

Embauche de M. Josh Sorel

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a procédé, il y a quelques temps, à un affichage afin de combler certains postes au sein du Service des travaux publics et des parcs municipaux;

ATTENDU les nombreuses candidatures reçues à la suite de cet affichage, et le processus d'entrevues s'étant déroulé dernièrement;

ATTENDU la candidature reçue de M. Josh Sorel, citoyen de Roxton Pond, pour un poste étudiant saisonnier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond embauche, chaque année, des étudiants pendant la saison estivale pour aider, entre autres, à l'entretien des terrains municipaux, mais aussi pour permettre aux étudiants d'acquérir certaines compétences particulières à l'emploi;

ATTENDU QUE M. Sorel a effectué un stage au sein de l'équipe municipale l'année dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'embaucher pour la saison estivale M. Josh Sorel, étudiant, afin d'aider le Service des travaux publics et des parcs municipaux à divers niveaux;

QUE cette embauche soit effective à partir de la première journée de travail de l'employé qui être prévue vers la fin juin;

QUE le taux horaire de M. Sorel soit établi selon la grille salariale des cols bleus, à l'échelon étudiant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

120/04/25

Embauche de M. Jean-Marie Beauchemin

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a procédé, il y a quelques temps, à un affichage afin de combler certains postes au sein du Service des travaux publics et des parcs municipaux;

ATTENDU les nombreuses candidatures reçues à la suite de cet affichage, et le processus d'entrevues s'étant déroulé dernièrement;

ATTENDU la candidature reçue de M. Jean-Marie Beauchemin, citoyen de Roxton Pond, pour un poste de manœuvre;

ATTENDU QUE le poste de manœuvre affiché en était un de type surnuméraire;

ATTENDU QUE M. Beauchemin possède toutes les qualités et compétences requises pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'embaucher M. Jean-Marie Beauchemin au Service des travaux publics et des parcs municipaux à titre de manœuvre;

QUE ce poste soit de type surnuméraire, à heures variables;

QUE cette embauche soit effective à partir du 14 avril 2025;

QUE le taux horaire de M. Beauchemin soit établi selon la grille salariale des cols bleus, au premier échelon de manœuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

121/04/25

Remplacement de panneaux électriques au centre communautaire

ATTENDU l'inspection des panneaux électriques au centre communautaire par les assureurs de la Municipalité de Roxton Pond;

ATTENDU l'exigence des assureurs de remplacer certains de ces panneaux électriques dans un court délai;

ATTENDU la soumission demandée à l'entreprise Les Installations Électriques Maheu 2008 inc. quant à ce dossier;

ATTENDU QUE cette soumission du 15 janvier 2025 s'élève à 6 747,91 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE ce processus d'attribution de contrat est conforme au *Règlement numéro 09-24 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE mandater l'entreprise Les Installations Électriques Maheu 2008 inc. pour remplacer quatre panneaux électriques au centre communautaire, et ce, pour la somme de 6 747,91 \$, plus taxes;

D'autoriser le paiement de la facture associée à ces travaux, à la réception de cette dernière, et lorsque ceux-ci seront achevés;

D'effectuer ce paiement à partir du poste budgétaire 02-702-20-522-00 (Entretien et réparation bâtiments et terrains);

DE mandater M. Richard Breton, directeur du Service de traitement des eaux, de l'hygiène du milieu et des bâtiments municipaux pour agir à titre de personne-ressource auprès de cette entreprise;

D'autoriser M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, ou, en son absence, M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, le contrat de service associé à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Dépôt de la correspondance

C03-04-25 Profil financier de Roxton Pond – édition 2023-2024

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

La seule personne assistant à cette séance extraordinaire s'adresse aux membres du conseil municipal en cette deuxième période de questions et de commentaires.

Les sujets abordés sont :

- o le déplacement du fil électrique surplombant le terrain de pickleball;
- o la date d'ouverture des terrains de pickleball;
- o le projet de règlement régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais;
- o l'éclairage du parc des Sports, dont celui des terrains de pickleball.

122/04/25

Clôture de la séance extraordinaire

ATTENDU QUE les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

DE clore cette séance extraordinaire à 10 h 13.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson